

N° 25

Séance du 28 juin 2022

OBJET :

**DM N°1 AU
BUDGET ANNEXE
TRANSPORT
URBAIN 2022**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 21 juin 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 28 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Olivier JOLY, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Michelle JOURJON par Christian LYONNET, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Jean-Baptiste CHOSSY à Alain LAURENDON, Géraldine DERGELET à Cindy GIARDINA, Serge DERORY à Jean Maxence DEMONCHY, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON à Olivier JOLY, Jean-Claude GARDE à Alban FONTENILLE, Jean Marc GRANGE à Marie-Thérèse GAGNAIRE, Martine GRIVILLERS à Gérard VERNET, Eric LARDON à Marcelle DJOUHARA, Gilbert

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220628-20220628_CC_D25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022



LORENZI à Pascale PELOUX, Frédéric MILLET à Delphine IMBERT, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

Absents excusés : Patrick LEDIEU, Gérard PEYCELON, Christophe POCHON

Secrétaire de séance : CHAUT Pierre-François

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	107
Nombre de membres suppléés	9
Nombre de pouvoirs :	18
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 14 décembre 2021 par laquelle le conseil communautaire a adopté le budget primitif de l'exercice 2022,

Vu la délibération du 28 juin 2022, par laquelle le conseil communautaire approuve les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2021,

Vu la délibération du 28 juin 2022, par laquelle le conseil communautaire vient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe transport urbain,

Considérant la nécessité de reprendre par décision modificative de crédits les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- Résultat de la section de fonctionnement après affectation,
- Résultat de la section d'investissement,
- Reports en section d'investissement des dépenses et des recettes engagées lors de l'exercice précédent mais non réalisées.

Il est proposé de procéder à l'inscription des sommes suivantes :

En section de fonctionnement :

- Incidence de la hausse des coûts de carburants sur les lignes de transport de proximité, les lignes régulières et navettes (ainsi que le surcoût du nouveau marché) pour 95 000 €, compensée par la hausse de la subvention d'équilibre versée par le budget principal
- Ajustement des amortissements pour équilibre des écritures d'ordre

Au final le projet de DM n°1 du budget annexe Transport Urbain s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 92 000 €.

En section d'investissement

- Inscription de l'excédent d'investissement reporté pour un montant de 16 797 € en recettes d'investissement
- Inscription des restes à réaliser pour un montant de 11 940 € en dépenses uniquement
- Ajustement des immobilisations de 4 857 € (pour équilibre)

Au final le projet de DM n°1 du budget annexe Transport Urbain s'équilibre en section d'investissement à hauteur de 16 797 €.

DM n°1 - Budget annexe Transports urbains 2022

(budget géré en M43 et voté HT)

Section de Fonctionnement

Affectation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
002	002	Excédent de fonctionnement reporté		
		Ajustement de crédits au chapitre 011		
611	011	Incidence de la hausse des carburants sur sur les lignes régulières	50 000	
611	011	Incidence de la hausse des carburants sur sur les lignes de navettes et surcoût nouveau marché	40 000	
611	011	Incidence de la hausse des carburants sur sur les lignes de proximité	5 000	
7475	74	Subvention d'équilibre du budget général		92 000
6811	042	Ajustement amortissement	-3 000	
023	023	Virement à la section d'investissement		
TOTAL			92 000	92 000

Section d'Investissement

Affectation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
001	001	Excédent d'investissement reporté		16 797
1068	10	Part de l'excédent de fonct affectée à l'investissement		
		Restes à réaliser	11 940	
		Inscription de dépenses au 2188		
2188	21	Autres immobilisations corporelles	4 857	
28181	040	Ajustement amortissement		
021	021	Virement de la section de fonctionnement		0
TOTAL			16 797	16 797

Après en avoir délibéré par 124 voix pour (Pierre-Jean ROCHETTE ne prend pas part au vote), le conseil communautaire :

- approuve la décision modificative de crédits n°1 du budget annexe transport urbain pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 28 juin 2022.
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*